

CADRE DE RÉFÉRENCE SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS

OBJET

La *Synthèse des interventions* constitue un bilan sommaire des interventions effectuées, suite auxquelles des conclusions et des recommandations sont émises relatives à l'élève, en vue d'assurer :

- **Suivi de l'élève** : L'information communiquée par le biais de la *Synthèse des interventions* permet à la direction de l'établissement ainsi qu'aux intervenants impliqués dans le cheminement scolaire de l'élève de connaître les services dont celui-ci a bénéficié et le suivi nécessaire par ses besoins, le cas échéant.
- **Gestion et décision administrative** : La *Synthèse des interventions* est utilisée à des fins administratives, notamment en ce qui concerne les **dispositions et mesures spécifiques à prévoir et à mettre en place dans le but d'offrir à l'élève des conditions propices à l'apprentissage**, qu'il s'agisse de demandes de subventions, de classement/reclassement, ou encore de mesures ad hoc, etc.

CONTENU

- L'*Entête* et la section *Identification de l'élève* doivent obligatoirement être complétés.
- Les *Motifs d'intervention(s)* peuvent être très sommaires. L'usage de mots clés est recommandé.
- La *Date* des interventions est jugée nécessaire. Lorsque les interventions sont nombreuses, indiquer seulement l'étape ou les dates extrêmes de la période concernée ainsi que la fréquence (ex. hebdomadaire).
- La nature des *Interventions réalisées* doit être indiquée, et au besoin, des notes ou précisions peuvent être ajoutées.
- Les *Conclusions et recommandations* doivent être convenablement documentées et suffisamment explicites pour permettre l'obtention d'un portrait global assez précis de la situation afin d'éviter autant que possible à la direction ou aux autres intervenants concernés d'avoir recours au professionnel, celui-ci n'étant pas toujours disponible à tout moment.
 - Les notes relatives au suivi effectué par l'intervenant auprès de l'élève peuvent, selon le cas, faire état des conclusions suite aux interventions (diagnostic / hypothèse de diagnostic), ou encore de toute autre type de précision jugé nécessaire à la compréhension des recommandations concernant le suivi à apporter en fonction des besoins de l'élève.
 - Les *objectifs d'intervention* doivent être ajoutés à la suite de cette section par les orthophonistes.

➤ PRODUCTION

- **Responsabilités** : L'intervenant qui effectue la prestation des services auprès de l'élève est responsable de la production de la *Synthèse des interventions*, et de la transmission de celle-ci au *Dossier d'aide particulière* de l'élève.
- **Format de production** : L'usage d'un modèle unique et standardisé est souhaité afin de normaliser les pratiques informationnelles à la CSDN, notamment en balisant la communication de l'information transmise au dossier d'aide particulière par le biais de la *Synthèse des interventions*, et ainsi accroître l'efficacité administrative.
- **Fréquence de production** : La production de la *Synthèse des interventions* est déterminée en fonction des processus administratifs et de l'usage auquel elle est destinée:
 - Bilan annuel - produit à la fin juin/début juillet en vue de la formation des groupes
 - Ad hoc / Événement épisodique - (ex. situation d'urgence)
 - Révision du P.I. ou du P.S.I.I. de l'élève - production exigée seulement en l'absence du professionnel à la rencontre
 - Présentation de l'élève pour le classement - production exigée seulement en l'absence du professionnel à la rencontre